s'emparer d'un rasoir et de se couper la gorge.

TERRIBLE OURAGAN. — Québec, 14 janvier. — Un terrible ouragan s'est abattu hier soir sur les provinces d'Ontario et de Québec, les dégâts sont considérables, les toits de nombreuses églises et maisons ont été enlevés, les cheminées et les arbres ont été renversés; plusieurs personnes ont été blessées sans aucun sérieusement. A Saint-Hilaire, près Montréal, un train a été renversé par la force du vent au bas de la voie ferrée; trois voyageurs seulement ont été blessés grièvement, plusieurs autres légèrement. Un wagon du chemin de fer d'Ontario à Québec ayant été mis en mouvement par la violence du vent, après avoir parcouru une distance de 10 milles a heurté un train en formation à deux milles ouest de Chatham (Ontario). Deux ouvriers ont été tués et vingt autres blessés.

Nouvelles Étrangères

Le Conflit Anglo-Portugais

Manifestations patriotiques

Oporto, 14 janvier. — Des groupes de manifestants ont parcouru les rues en criant l'indépendance du Portugal et l'intégrité de la patrie et en criant : « A bas l'Angleterre ! »

La maison du consulat anglais a été criblée de coups de pierres.

La police garde le consulat.

Les groupes se sont ensuite dispersés tranquillement.

Madrid, 14 janvier. — Une grande agitation continue de régner à Lisbonne.

Des dépêches privées de Lisbonne annoncent que les commerçants de Lisbonne se présentent à la banque anglaise pour retirer leurs fonds.

L'ambassade et le consulat anglais, la banque d'Angleterre et les domiciles des ministres sont gardés par la police.

L'IMPRESSION EN ESPAGNE

Madrid, 14 janvier. — *Les nouvelles du* conflit anglo-portugais ont produit une grande impression à Madrid. La sympathie pour le Portugal est générale et on blâme ouvertement l'Angleterre d'avoir créé un conflit au début du nouveau gouvernement. On redoute un mouvement républicain à Lisbonne et à Oporto.

Après une conférence avec les ministres du Conseil anglo-portugais qui produit une grande impression à Madrid, La sympathie pour le Portugal est générale et on blâme ouvertement l'Angleterre d'avoir créé un conflit au début du nouveau gouvernement. On redoute un mouvement républicain à Lisbonne et à Oporto.

Après une conférence avec les ministres du commerce de fer de la Manche et du Nord et l'honneur d'informer le public qu'à partir du mercredi 15 janvier 1890, le train express de 195, de Lille à Dunkerque, des mercredi et samedi, arrivera quinze de 4 minutes au départ de Lille, et fera arrêt à la station de Strazeele.

Les heures de ce train seront fixées ainsi qu'il suit :

Lille, dép. 5 h. 43' soir, au lieu de 5 h. 47. — Armentières, arr. 6.06, dép. 6.07. — Steenwerck, arr. 6.15, dép. 6.16. — Bailleul, arr. 6.21, dép. 6.22. — Strazeele, arr. 6.31, dép. 6.32. — Hazebrouck, arr. 6.40, dép. 6.41. — Cassel, arr. 6.56, dép. 6.57. — Arnèke, arr. 7.00, dép. 7.07. — Esquelbecq, arr. 7.15, dép. 7.16. — Bergues, arr. 7.27, dép. 7.29. — Dunkerque, arr. 7.40.

Taxe municipale sur les chiens. — Le maire de la ville de Lille donne avis que les déclarations relatives à la taxe municipale sur les chiens seront reçues au secrétariat de la mairie (bureau des contributions) jusqu'au 15 de ce mois inclusivement.

Les intéressés déjà imposés ne sont plus tenus de renouveler leur déclaration, à moins de changement entraînant une aggravation de taxe.

La perte d'un chien exige une déclaration spéciale à détaut de laquelle la taxe établie pour les années précédentes est maintenue.

« **La Résidence** » **de Madagascar.** — Par décret en date du 12 décembre 1889, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. Bompart (Louis-Maurice), conseiller d'ambassade hors cadre, faisant fonctions de résident à Tananarive, a été nommé résident général de la République Française à Madagascar, en remplacement de M. Le Myre de Vilers.

M. Bompart a été secrétaire général à la Préfecture du Nord, sous le préfectorat de M. Paul Cambon.

La Société générale des Téléphones a l'honneur d'informer sa clientèle que M. Zimermann, chargé de son Agence, 35, rue de la Gare à Lille, ne faisant plus partie de son personnel, M. Roussel, ancien directeur du Réseau téléphonique de Calais, a été désigné pour la représenter à Lille et dans tout le département du Nord.

Chronique locale

ROUBAIX

Le Droit sur les Laines

Une erreur de date nous a fait dire dans notre dernier article, que c'était en janvier 1872 qu'avait paru la *déclaration des industriels et négociants* contre l'établissement des droits : déclaration que nous avons publiée.

C'est dans les derniers jours de mai 1871 que fut faite cette déclaration.

C'était une réponse au projet de budget établi par M. Pouyer-Quertier et M. Thiers.

Ces messieurs proposaient un droit de 20 0/0 sur les matières premières textiles avec drawback à la sortie.

Nous ne savons de quel *tant pour cent*, M. Méline voudrait assurer les matières premières, mais nous savons, par les déclarations qu'il a faites chez M. Aug. Lepontre qu'il est toujours partisan du drawback.

Disons de suite que le drawback n'est autre chose qu'une prime aux fraudeurs ; nous y reviendrons plus tard, du reste. Aujourd'hui nous voulons continuer l'historique de ce que fit Roubaix pour défendre son industrie menacée.

Outre les délibérations des Chambres de commerce et consultatives, l'envoi de délégués à la Commission d'enquête, la déclaration des industriels et négociants, nous avons publié dans nos colonnes deux documents ci-après ; c'est d'abord une déclaration des travailleurs de Roubaix, qui parut en juin 1871 et fut couverte de milliers de signatures.

Puis, après une longue délibération du conseil municipal du 5 février 1872, nommant une commission de cinq membres pour rédiger une protestation qui fut envoyé à l'Assemblée Nationale.

Voici ces deux documents :

Déclaration des travailleurs de Roubaix, au sujet d'un projet de droit sur les matières premières.

Nous, soussignés, ayant appris que le gouvernement voulait frapper d'un droit les matières premières, nous déclarons que cette mesure nous paraît être trop funeste à l'industrie, au commerce et surtout au travail.

La conséquence de ce droit sur les matières premières se ferait sentir sur l'ouvrier.

Ses journées de travail seraient diminuées, les taux de ses salaires seraient réduits et, en même temps, il payerait plus cher les objets de consommation. La chasse pauvre et laborieuse serait plus injustement frappée que toutes les autres, surtout dans ce qui se rapporte à l'habillement.

N'est-ce pas elle qui use le plus par son travail incessant ?

N'est-ce pas elle qui, ne portant que des étoffes lourdes et grossières, payerait davantage, puisque les vêtements de luxe sont plus légers, plus fins, par conséquent plus solides et puisque les droits qu'on se propose d'établir sur les matières premières ont pour base le poids et non la qualité ?

Nous soumes d'avis qu'on impose la fortune et qu'on n'entrave pas le travail qui nous fait vivre et enrichit le pays.

Ensuite, nous sommes d'avis, en général, que si on établit un impôt, il doit toujours être équitable et que par conséquent il doit payer le plus par ceux qui possèdent le moins.

Roubaix, 18 janvier 1871.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 1872, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. J. DESONAY-DELAHAYE.

Proposition de M. Funcken pour l'émission d'un vœu protestant contre l'impôt sur les matières premières.

Exposé des motifs

Messieurs,

Vous savez quel mouvement général de répulsion s'est élevé contre le projet d'impôt à l'importation sur les matières premières, tant **dans les centres industriels que dans les** grands ports de commerce.

La plupart des chambres de commerce et des chambres consultatives ont combattu cette idée malheureuse qui ne pourrait avoir que des suites funestes pour le pays tout entier, et si leurs efforts énergiques n'ont pas abouti à l'abandon définitif du projet présenté par le gouvernement, elles ont obtenu du moins un ajournement dont il faut profiter pour arriver par des moyens légaux à une solution décisive de cette grave question, déjà plusieurs conseils municipaux ont élevé la voix en faveur du travail national.

Celui de Roubaix ne doit pas être des derniers à protester contre des impôts qui, non seulement pour effet certain de faire décheoir cette ville du rang qu'elle occupe dans le monde industriel.

Dans ce sens nous proposons de nommer une commission de cinq membres pour la rédaction d'une adresse à l'Assemblée nationale, conçue dans le sens des sentiments que je viens d'exprimer.

A la suite de cette lecture, cinq membres furent nommés et rédigèrent la protestation qui fut envoyée à l'Assemblée nationale.

Comme on le voit, Roubaix sut se défendre. Grâce à l'énergie de tous ses enfants, grâce aussi aux efforts de son représentant au Parlement, les droits furent repoussés.

Il faut qu'aujourd'hui comme il y a vingt ans, tous les Roubaisiens sans distinctions d'opinion, se liguent pour la défense de notre **industrie.**

Étudions la question, rassemblons le plus de documents possible, et quand l'heure sera venue, confions-les à nos représentants à la Chambre et au Sénat. Ils sauront nous défendre.

Clément Duhant.

Arrestation. — La place a procédé à l'arrestation du nommé Joseph Liébert, âgé de 36 ans, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour à Roubaix.

Un accident quai de Gand. — Hier matin, vers sept heures, les sieurs Gustave Dupont, cabaretier, et Arthur Arnould, demeurant rue Turpin, étaient attelés à leur tonneau, quai de Gand, par les appels désespérés d'un homme qui se noyait.

Ils ont pris une perche et d'une lanterne, ils se rendirent à l'endroit d'où partaient ces cris, et ne tardèrent pas à emmener sur la berge un homme paraissant âgé d'une cinquantaine d'années.

Interrogé le malheureux déclara se nommer Anatole Dangrémont, chaudronnier, demeurant rue de l'Ommelet. Il fit ensuite savoir qu'il venait de quitter son domicile, rue Roger, où il travaille, il était tombé à l'eau, trompé par l'obscurité.

Il fut transporté à l'estaminet Dupont où il reçut les soins que nécessitait son état ; il a pu ensuite regagner son domicile.

Combat de coqs. — Le sieur Jules Lequenne, cabaretier d'*L'Enfer*, 100, rue de Blanchemaille, informe les Coquelous, qu'une grande partie de coqs contre le Maréchal de Guyghem aura lieu chez lui, jeudi prochain 16 janvier.

Une arrestation difficile. — Hier après-midi les agents Stolz et Leclercq avaient reçu l'ordre d'arrêter une jeune fille nommée Zoé Carrette, âgée de 19 ans, journalière, demeurant rue Bernard, cour Lefebvre, prévenue d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Ils la trouvèrent vers 9 heures à l'estaminet Reynaert, rue du Nord et la prièrent de les suivre. Comme elle s'y refusait et qu'ils voulaient la conduire de force au dépôt, elle se rebiffa avec une telle ardeur qu'on dut la hisser sur une voiture de boulanger.

Comme la mégère lançait des coups de pied au conducteur on dut même la lier.

Le parricide Vandomme. — On n'est pas encore bien sûr que le sieur Vandomme, âgé de 22 ans, ait pu prévoir si ce sera pour cette semaine ou pour la semaine prochaine.

Ses parents espèrent qu'il sera gracié et l'on dit même qu'il partira pour Paris.

Hier matin, plus de quatre cents personnes stationnaient sur la grande Place, croyant voir arriver l'échafaud.

Le mécanicien chargé de cette place de la Liberté, en place de l'Abattoir ou enfin place Chaptal, en face du cimetière.

Résultats d'adjudication. — Il a été procédé hier matin à une vente de bois d'un arbre de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication pour les travaux d'approprialion du terrain destiné à l'établissement d'un marché au Fontenoy.

Le devis s'élevait à la somme de 41,000 fr.

Les soumissionnaires se trouvaient au nombre de deux étaient MM. Louis Colin, de Lille, qui a offert un rabais de 1 0/0 et Boutry, de Roubaix.

Ce dernier, qui a offert un rabais de 6 0/0, a été déclaré adjudicataire.

Une adjudication pour l'exécution des travaux ci-après, a eu lieu le mardi 28 janvier prochain, à onze heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

1er lot. — Terrassement, maçonnerie, pavage, nivelement, 14,000 francs par an, cautionnement, 1500 francs.

2e lot. — Crépissages et enduits, 6000 francs par an, cautionnement 600 francs.

3e lot. — Charpenterie et menuiserie, quincaillerie 16000 fr. par an, cautionnement 1,600 fr.

4e lot, couverture, ringuerie, plomberie, pompes et accessoires, 21,000 francs par an ; cautionnement, 2100 fr.

5e lot, ferronnerie, serrurerie, etc., cautionnement 700 fr.

6e lot, peinture, vitrerie, etc., 26,000 francs par an, cautionnement, 2600 francs.

7e lot, quantiaisons d'eau et de gaz, 6000 fr. par an, cautionnement, 600 fr.

8e lot, Mobilier, literie, etc., 5000 fr. par an, cautionnement, 500 francs.

Lecteurs mes amis, jetez vos drogues, prenez 30 gouttes de **Mar** par repas, il est prouvé que ce liquide **Mar** aide **le malade à se refaire le sang et de guérir.** C'est le seul procédé rapide pour guérir l'anémie, la pauvreté de sang, les fatigues, maux de tête, maux d'estomac, les battements de cœur et les étouffissements.

Demandez-un une bouteille à votre pharmacien. **Le Mar ne se prenant que par gouttes est le moins cher des médicaments.** M. RIVIÈRE, pharmacien au Mans, l'envoie franco avec instructions par la poste, contre mandat de **5 francs.**

TOURCOING

Bagarre avec insultes. — Nous avons dit hier, que les arrestations avaient été opérées à la suite d'une bagarre qui s'était produite entre une bande d'individus et un agent de police.

Voici les faits : Les agents Leroute et Duel étaient intervenus dimanche soir, dans une rixe qui nous avait été signalée, et dans laquelle un sieur Cattoire fut blessé d'un coup de couteau. Les agents maintenaient un sieur C..., qui se trouvait avec le nommé Deseux, arrêté pour coups sur la personne de Cattoire.

C'est alors qu'une bande d'individus sortant d'un cabaret se mit en tête de dégager le prisonnier maintenu par les agents. Ceux-ci avaient peine à faire, ils saisirent un sieur Julieu Deschamps, 28 ans, tisserand et le maintinrent. Le reste de la bande fit encore de plus grands efforts pour dégager ce dernier.

A la suite de cette bagarre, cinq arrestations eurent lieu, mais deux seulement furent malaitenues : Celles de Julien Deschamps et de Cyrille Desurmont. Les trois autres individus ont été remis en liberté.

Dans la bagarre, l'agent Dhal a eu son sabre littéralement tordu.

Un drôle de corps. — Le sieur J.-Bte P..., âgé de 60 ans, demeurant rue du Petit-Vinage, ruelle Pékin, est un type tout à fait étrange.

Il y avait en avant-hier 31 ans qu'il a contracté mariage. Il ne l'a pas consommé, mais dès le lendemain de ses noces il démonta son métier et depuis il ne tissa plus.

Il afficha alors une prétention pour le moins curieuse : lui, ferait la cuisine, la cuisine etc, et sa femme irait à l'ouvrage.

Cinq enfants naquirent et lorsqu'ils grandirent eurent à différentes occasion à subir bien des désagréments de la part de leur père.

Celui-ci fut même un jour condamné il y a quelques années, — et chaque fois qu'il est rivé à une peine, il en a pour 22 jours de prison en une seule audience du tribunal de simple police.

Bref, notre homme de ménage dont la femme et les enfants devenus grands travaillaient recevait 2 fr. par semaine pour lui et un paquet de tabac par jour.

Il ne se montrait pas content cependant, et faisait fréquemment des scènes violentes qui déterminèrent il n'y a quelque temps, sa femme et ses enfants à l'abandonner.

Il adjurait dissaitd un revolver et tuerait toute sa famille.

En présence de ces menaces, l'une des jeunes filles détermina sa mère, ses frères et sœurs à quitter le domicile.

Dimanche soir, P..., rentra complètement ivre. Il tempêta, éteignit la lampe qui éclairait la chambre à coucher, fira les draps de lit et les arracha. Puis il se coucha.

La mère appela l'un de ses enfants pour lui demander des allumettes, mais lorsque celui-ci arriva le père qui s'était levé et s'était muni d'un sécrier en verre, lui en porta un fort coup dans la région temporale.

Un autre fils en présence du bruit arriva à son tour, mais sans prendre qu'à s'élancait sur lui, et P..., tomba en écrasant la lampe dont les éclats le blessèrent au visage.

Procès-verbal a été dressé contre ce drôle de corps.

Le certificat médical indique une incapacité de travail de 5 à 6 jours pour le fils.

Les Prévoyants de l'Avenir. — Dimanche à 4 heures a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la 260e section.

Soixante-quinze sociétaires y assistaient, plusieurs s'étaient fait excuser par suite de l'épidémie régnante.

M. le Président a d'abord fait l'appel nominal des membres, puis lecture a été donnée du compte-rendu général de l'année, présenté à l'assemblée générale des sections, le dimanche 19 janvier 1890.

Cette lecture a été écoutée avec une attention toute particulière. M. le secrétaire du *conseil de surveillance*, a *ensuite donné le* compte-rendu financier de l'exercice 1889. La section a vu son capital grossir encore et c'est ainsi que depuis le 1er janvier 1889, on a constaté une augmentation de 68 membres par un total de 95. Comme on le voit cette section devient florissante et va pouvoir bientôt rivaliser avec celle de Roubaix et Lille.

A la suite du procès-verbal, il a été procédé au renouvellement de la commission d'administration et du conseil de surveillance.

Nota. — Toutes les personnes qui désireraient faire partie de cette société, si bien organisée, pourront se demander le règlement au siège social chez M. Bolin, 99, rue du Moulin-Fagot, 23.

La Commission d'administration.

LILLE

L'infanticide de St-Maurice

Arrestation de la fille Florin

Maria Florin s'était bien réfugiée dans sa famille, à Roubaix, rue de l'Epeule, cour Ernault.

Hier matin, les agents de police Duhem et Hanselin ont procédé à son arrestation. Elle n'a opposé aucune résistance et s'est laissée conduire sans actuellement au dépôt.

Il paraît que cette fille a eu est pas à son premier crime. Elle aurait déjà été condamnée en 1887 à un an de prison pour suppression d'un premier enfant.

Voilà une mère *dénaturée*, dans toute l'acception du mot, et pour laquelle la justice devra se montrer implacable.

Fausses alertes. — Hier soir, vers onze heures, des étincelles sortant de la cheminée de la sacristie de l'église Saint-Maurice, firent croire à un commencement d'incendie.

L'alarme fut aussitôt donnée et les poliplers de la *rue du Plat, de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons* et le poste de l'Hôtel-de-Ville arrivèrent immédiatement sur les lieux.

Ces braves gens avaient été dérangés sans bien peu de chose : il s'agissait d'un tout petit feu de cheminée. Le capitaine Lainé, et le commissaire de permanence, ont pris cet incidé, à l'intérieur de l'église, à l'enquête réglementaire.

— Un faux bruit a également couru en ville dans la soirée : Il a été dit que le feu couvait avait été jeté dans la Basse-Deûle. Renseignements pris, voici ce qu'il y a de vrai ; Un *marinier a eu avec sa femme, une discussion assez vive et le sieur a voulu se débarrasser du bateau, en présence de quelques passants, on a* pu croire un instant que le mari, dans sa colère, allait précipiter son épouse à l'eau.

Il n'en a rien été et les choses ne tardèrent pas à se calmer. Mari et femme réintégrèrent leur domicile dans les meilleurs sentiments.

Comtuses. — *Funérailles de M. Bassebroucq.* — Une affluence considérable vient de conduire à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. César Hippolyte Lambin, vice-président de la commission de l'hospice.

A la tristesse de la foule qui suivait le cortège, on pouvait juger de la perte qui venait de la frapper.

En toute autre ville, la municipalité se serait fait un devoir d'être l'organe de deuil unanime de la population et aurait dû hautement de rendre à cet homme de bien, de nombreux regrets apprécient depuis plusieurs années l'âme charitable, l'hommage dû à une mémoire universellement respectée.

Le silence qui en a gardé a causé une stupéfaction générale et les amis si nombreux de la famille du défunt venus de tous les points de l'arrondissement ont pu constater une fois de plus que lorsque la charité ne s'exerçait pas sous le couvert de certaines castes, elle se pouvait trouver grâce devant les hommes dirigeantes de notre bonne ville de Comines.

Armentières. — *Vol.* — Dimanche soir, après avoir procédé à la fermeture de son estaminet, Mme Mackaert, demeurant rue d'Epinette, avait déposé une somme de 160 fr. dans une armoire de sa cuisine.

Le cabaretière fut surprise, hier matin, en se levant de voir que la porte de la cour était ouverte.

S'étant aussitôt rendue à l'armoire elle constata la disparition de son argent.

Le chapeau de paille d'un voisin a été trouvé sur les lieux afin d'établir une enquête.

Sin-le-Noble. — *Suicide.* — Le nommé Victor-Joseph Louis, porion-charpentier à la Compagnie des mines d'Aniches, âgé de 22 ans, marié et père de deux enfants, s'est tué samedi dernier, à la suite d'une discussion avec sa femme. Il a avalé un litre d'alcool une poignée de balles de fusil de chasse.

VALENCIENNES

A l'Académie de dessin. — *Le Conseil académique* s'est réuni hier matin, sous la présidence de M. Paul Colin, inspecteur principal de l'enseignement de dessin, assisté de M. Ledé, par M. le ministre des beaux-arts, afin de procéder au jugement du concours qui a eu lieu, on le sait, pour le choix d'un professeur de dessin.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité de suffrages pour la place de professeur, le concours a été annulé.

La place de professeur de dessin, de peinture et d'anatomie du cours supérieur de garçons reste vacante. Un nouveau concours sera ouvert dans le courant du mois de septembre 1890.

Haulchin. — *Manifestation sympathique.* — Dimanche dernier, M. E. Macaure, maire d'Haulchin, président de la société des Agriculteurs du Nord a été l'objet d'une manifestation sympathique.

Les membres du Conseil municipal et les chefs des différentes sociétés communales ont fait une démarche auprès du nouveau chevalier de la Légion d'honneur pour le féliciter de sa récente nomination.

Le village entier était en fête.

Denain. — *Un suicide.* — Le sieur Bulte, âgé de 20 ans, garçon boucher, au service du sieur Guerlin, boucher, impasse de l'Usine a été trouvé pendu dimanche, vers six heures du matin, dans le grenier de son patron.

Quand on coupa la corde, le malheureux avait cessé de vivre. Le médecin mandé, hélas, n'est donné la mort pour échapper au service militaire.

Accident à Saint-Martin-sur-Écaillon. — On devait battre le blé avant-hier matin, chez le sieur Lacerf, cultivateur à Saint-Martin. La machine était près de fonctionner et, les ouvriers à la place qu'ils devaient occuper pendant le travail.

Il faisait encore nuit, mais deux lanternes répandaient partout une grande clarté.

A peine la machine avait elle commencé le battage qu'on entendit une femme se plaindre et crier : c'était la nommée Noisette Marceline qui venait d'être prise par le cylindre de la machine et avait la jambe coupée on plus M'arrachée à la hauteur du genou. Tous les soins ont été prodigués à cette ouvrière, mais on craint bien que cette femme qui a 65 ans ne puisse survivre à l'amputation jugée nécessaire.

Maubeuge. — *Chevaux qui se tuent.* — Des marchands de chevaux de Maubeuge avant acheté seize de ces animaux à la foire de St-Quentin, les firent expédier le même jour sous ensemble par chemin de fer.

A l'arrivée, ils constatèrent que huit de leurs chevaux étaient morts, ils portaient les traces des coups qu'ils avaient reçus de leur congénères en se blessant.

Il est certain que l'installation de ces chevaux devait être défectueuse.

DUNKERQUE

Lancements. — D'une statistique qu'on nous fait savoir, nous extrayons les chiffres suivants. En 1886, il y a eu sur les chantiers anglais, 600 navires pour 1,209,361 tonneaux de jauge, dont 255 steamers, pour 1,086,700 tonneaux de jauge et 95 voiliers pour 125,568 tonneaux de jauge. Au 1er janvier 1890, il restait en construction, 521 navires pour 872,057 tonneaux de jauge, dont 138 steamers, pour 781,330 tonneaux et 83 voiliers pour 88,127.

A Dumbarton, il y a en construction un steamer en acier *Scot* (Union) pour le service de Southampton, au Cap, qui sera de 5,500 tonneaux de registre et coûtera 40 livres sterling par tonne, soit approximativement 176,00 livres sterling en tout. On compte qu'il fera le voyage de Southampton au Cap en quatorze jours.

A Frécinnet. — Le steamer français « Ville de Malaga » (Compagnie havraise péninulaire), a été affrété pour prendre à Dunkerque, un complet chargement de sucre à destination de Marseille.

Au port. — Le steamer « Dom Pedro » de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, entré ce matin au Bassin Freycinet, venant de la Plata, avait à son bord, ramené par ses équipages, 27 hommes, rapatriant leurs familles, après un séjour de plusieurs années à la République Argentine.

Accident. — Lundi matin, vers onze heures, le sieur Jean Andrès, âgé de 49 ans, journalier, demeurant 2, quai de la Citadelle, travaillait au déblayement du sinistre de l'ancien Dreuton, amarré à quai dans le bassin Freycinet, lorsqu'il reçut sur la tête une poutre de bois qui, suspendue au mât de charge, l'en est subitement frappée.

Il en est résulté une profonde blessure qui a forcé Andrès de quitter son travail et de se rendre à son domicile.

PAS-DE-CALAIS

M. VEL-DURAND

et les Agriculteurs du Pas-de-Calais

Les Journaux de la Société Centrale d'Agriculture du Nord et du Pas-de-Calais, nous le sont rendus auprès de M. Vel-Durand, pour lui exprimer, avant son départ, toute leur gratitude pour le dévouement qu'il a montré en toutes circonstances à la cause de l'agriculture.

M. Vel Durand, très ému de cette manifestation a répondu qu'il continuerait, dans le Pas-de-Calais, à défendre énergiquement les intérêts des cultivateurs. Les intérêts des deux départements sont d'ailleurs absolument identiques et les mesures prises en faveur de l'un profitent nécessairement à l'autre.

L'entrevue, très cordiale, a duré près d'une heure.

L'Auteur des vols d'Arras et d'Amiens

Lundi, Legrand, l'auteur des audacieux vols qualifiés commis récemment à Amiens et à Arras, a été conduit, soigneusement ligotté, dans plusieurs rues de cette dernière ville.

Le dangereux malfaiteur a indiqué sur place à M. Chabot, commissaire central, les maisons dans lesquelles il avait vendu le produit de ses nombreux vols.

Arras. — *Les conférences.* — Conférence très remarquable, cette faite dimanche soir au théâtre par M. Borelli, professeur au lycée Condorcet. A la fois très littéraire et très patriotique, la causerie du savant universitaire a soulevé, à maintes reprises, les applaudissements de l'auditoire.

— Jeudi prochain, nouvelle conférence, organisée, cette fois, par la Société de géographie d'Arras.

M. Borelli, professeur au lycée Condorcet, a pour le sujet de ses voyages dans l'Éthiopie.

— Legrand, l'auteur de nombreux vols dont nous avons parlé, a détaché hier matin de plusieurs pièces d'argenterie dans les water-closet de la gare d'Arras. Sur ces indications la fosse d'aisance de la gare a été vidée et l'on y a retiré des couverts d'argent et une fourchette à dessert volés chez M. Melrot, procureur général à Amiens.

CHRONIQUE REGIONALE

Les distinctions honorifiques. — Mercredi ou jeudi prochain paraîtra un *Journal officiel* une promotion supplémentaire d'officiers d'académie, comprenant environ cinquante nominations.

Il y a encore de l'espoir pour les malheureux.

L'affaire Kersten. — Nous avons parlé hier de l'arrestation à Lille d'un nommé Kersten, ex-chef des surveillants de la prison de St-Gilles, récemment condamné à 6 mois de prison par la justice belge pour corruption de fonctionnaires placés sous ses ordres.

Kersten qui avait passé la frontière et s'était réfugié à Lille tenait, avec sa maîtresse, un estaminet situé rue des Sept-Sauts, au numéro 7. C'est là qu'il a été mis en arrestation.

Sa maîtresse est toujours à Lille, paraît-il, et continue à servir des chopes dans le même *établissement*.

Le vol de Gand. — *Entrédition de Debacker.* — Debacker, l'auteur du vol de 100.000 fr. commis à Gand et qui a été arrêté à la fin du mois dernier par la police de Lille, chez M. Vermaine, serrurier, 50, rue des Postes, a renoncé, paraît-il, aux formalités exigées pour l'extrédition.

Il va donc être remis entre les mains de la justice belge et son procès sera immédiatement instruit.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Conseil général des Facultés. — Dans sa séance du 7 janvier, le Conseil général des Facultés de Lille, a élu à l'unanimité vice-président du conseil, pour 1890, M. le docteur Wannebroucq, doyen de la Faculté de Médecine.

Distribution de récompenses. — La Société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses le dimanche 19 janvier, au Grand-Théâtre de Lille.

La distribution des récompenses sera précédée d'une conférence sur l'*Analyse spectrale en astronomie*, par M. Alfred Cornu, membre de l'Institut, professeur à l'École polytechnique.

Les portes seront ouvertes à midi et fermées à une heure.

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'à partir du mercredi 15 janvier 1890, le train express de 195, de Lille à Dunkerque, des mercredi et samedi, arrivera quinze de 4 minutes au départ de Lille, et fera arrêt à la station de Strazeele.

Les heures de ce train seront fixées ainsi qu'il suit :

Lille, dép. 5 h. 43' soir, au lieu de 5 h. 47. — Armentières, arr. 6.06, dép. 6.07. — Steenwerck, arr. 6.15, dép. 6.16. — Bailleul, arr. 6.21, dép. 6.22. — Strazeele, arr. 6.31, dép. 6.32. — Hazebrouck, arr. 6.40, dép. 6.41. — Cassel, arr. 6.56, dép. 6.57. — Arnèke, arr. 7.00, dép. 7.07. — Esquelbecq, arr. 7.15, dép. 7.16. — Bergues, arr. 7.27, dép. 7.29. — Dunkerque, arr. 7.40.

Taxe municipale sur les chiens. — Le maire de la ville de Lille donne avis que les déclarations relatives à la taxe municipale sur les chiens seront reçues au secrétariat de la mairie (bureau des contributions) jusqu'au 15 de ce mois inclusivement.

Les intéressés déjà imposés ne sont plus tenus de renouveler leur déclaration, à moins de changement entraînant une aggravation de taxe.

La perte d'un chien exige une déclaration spéciale à défaut de laquelle la taxe établie pour les années précédentes est maintenue.

« **La Résidence** » **de Madagascar.** — Par décret en date du 12 décembre 1889, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. Bompart (Louis-Maurice), conseiller d'ambassade hors cadre, faisant fonctions de résident à Tananarive, a été nommé résident général de la République Française à Madagascar, en remplacement de M. Le Myre de Villers.

M. Bompart a été secrétaire général à la Préfecture du Nord, sous le préfectorat de M. Paul Cambon.

La Société générale des Téléphones a l'honneur d'informer sa clientèle que M. Zimermann, chargé de son Agence, 35, rue de la Gare à Lille, ne faisant plus partie de son personnel, M. Roussel, ancien directeur du Réseau téléphonique de Calais, a été désigné pour la représenter à Lille et dans tout le département du Nord.

Chronique locale

ROUBAIX

Le Droit sur les Laines

Une erreur de date nous a fait dire dans notre dernier article, que c'était en janvier 1872 qu'avait paru la *déclaration des industriels et négociants* contre l'établissement des droits : déclaration que nous avons publiée.

C'est dans les derniers jours de mai 1871 que fut faite cette déclaration.

C'était une réponse au projet de budget établi par M. Pouyer-Quertier et M. Thiers.

Ces messieurs proposaient un droit de 20 0/0 sur les matières premières textiles avec drawback à la sortie.

Nous ne savons de quel *tant pour cent*, M. Méline voudrait assurer les matières premières, mais nous savons, par les déclarations qu'il a faites chez M. Aug. Lepontre qu'il est toujours partisan du drawback.

Disons de suite que le drawback n'est autre chose qu'une prime aux fraudeurs ; nous y reviendrons plus tard, du reste. Aujourd'hui nous voulons continuer l'historique de ce que fit Roubaix pour défendre son industrie menacée.

Outre les délibérations des Chambres de commerce et consultatives, l'envoi de délégués à la Commission d'enquête, la déclaration des industriels et négociants, nous avons publié dans nos colonnes deux documents ci-après ; c'est d'abord une déclaration des travailleurs de Roubaix, qui parut en juin 1871 et fut couverte de milliers de signatures.

Puis, après une longue délibération du conseil municipal du 5 février 1872, nommant une commission de cinq membres pour rédiger une protestation qui fut envoyé à l'Assemblée Nationale.

Voici ces deux documents :

Déclaration des travailleurs de Roubaix, au sujet d'un projet de droit sur les matières premières.

Nous, soussignés, ayant appris que le gouvernement voulait frapper d'un droit les matières premières, nous déclarons que cette mesure nous paraît être trop funeste à l'industrie, au commerce et surtout au travail.

La conséquence de ce droit sur les matières premières se ferait sentir sur l'ouvrier.

Ses journées de travail seraient diminuées, les taux de ses salaires seraient réduits et, en même temps, il payerait plus cher les objets de consommation. La chasse pauvre et laborieuse serait plus injustement frappée que toutes les autres, surtout dans ce qui se rapporte à l'habillement.

N'est-ce pas elle qui use le plus par son travail incessant ?

N'est-ce pas elle qui, ne portant que des étoffes lourdes et grossières, payerait davantage, puisque les vêtements de luxe sont plus légers, plus fins, par conséquent plus solides et puisque les droits qu'on se propose d'établir sur les matières premières ont pour base le poids et non la qualité ?

Nous sommes d'avis qu'on impose la fortune et qu'on n'entrave pas le travail qui nous fait vivre et enrichit le pays.

Ensuite, nous sommes d'avis, en général, que si on établit un impôt, il doit toujours être équitable et que par conséquent il doit payer le plus par ceux qui possèdent le moins.

Roubaix, 18 janvier 1871.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 1872, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. J. DESONAY-DELAHAYE.

Proposition de M. Funcken pour l'émission d'un vœu protestant contre l'impôt sur les matières premières.

Exposé des motifs

Messieurs,

Vous savez quel mouvement général de répulsion s'est élevé contre le projet d'impôt à l'importation sur les matières premières, tant **dans les centres industriels que dans les** grands ports de commerce.

La plupart des chambres de commerce et des chambres consultatives ont combattu cette idée malheureuse qui ne pourrait avoir que des suites funestes pour le pays tout entier, et si leurs efforts énergiques n'ont pas abouti à l'abandon définitif du projet présenté par le gouvernement, elles ont obtenu du moins un ajournement dont il faut profiter pour arriver par des moyens légaux à une solution décisive de cette grave question, déjà plusieurs conseils municipaux ont élevé la voix en faveur du travail national.

Celui de Roubaix ne doit pas être des derniers à protester contre des impôts qui, non seulement pour effet certain de faire décheoir cette ville du rang qu'elle occupe dans le monde industriel.

Dans ce sens nous proposons de nommer une commission de cinq membres pour la rédaction d'une adresse à l'Assemblée nationale, conçue dans le sens des sentiments que je viens d'exprimer.

A la suite de cette lecture, cinq membres furent nommés et rédigèrent la protestation qui fut envoyée à l'Assemblée nationale.

Comme on le voit, Roubaix sut se défendre. Grâce à l'énergie de tous ses enfants, grâce aussi aux efforts de son représentant au Parlement, les droits furent repoussés.

Il faut qu'aujourd'hui comme il y a vingt ans, tous les Roubaisiens sans distinctions d'opinion, se liguent pour la défense de notre **industrie.**

Étudions la question, rassemblons le plus de documents possible, et quand l'heure sera venue, confions-les à nos représentants à la Chambre et au Sénat. Ils sauront nous défendre.

Clément Duhant.

Arrestation. — La place a procédé à l'arrestation du nommé Joseph Liébert, âgé de 36 ans, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour à Roubaix.

Un accident quai de Gand. — Hier matin, vers sept heures, les sieurs Gustave Dupont, cabaretier, et Arthur Arnould, demeurant rue Turpin, étaient attelés à leur tonneau, quai de Gand, par les appels désespérés d'un homme qui se noyait.

Ils ont pris une perche et d'une lanterne, ils se rendirent à l'endroit d'où partaient ces cris, et ne tardèrent pas à emmener sur la berge un homme paraissant âgé d'une cinquantaine d'années.

Interrogé le malheureux déclara se nommer Anatole Dangrémont, chaudronnier, demeurant rue de l'Ommelet. Il fit ensuite savoir qu'il venait de quitter son domicile, rue Roger, où il travaille, il était tombé à l'eau, trompé par l'obscurité.

Il fut transporté